

Identifiants et documents nécessaires pour vos démarches ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Demande de Carte d'identité / Passeport

- justificatif de domicile de moins de 6 mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, factures, attestation d'assurance logement...)
- **photo homologuée ou code photo numérique**
- timbre fiscal : achat dans un bar-tabac « *Point de vente agréé* » ou carte bancaire pour l'achat en ligne du timbre sur www.timbres.impots.gouv.fr (carte d'identité : paiement si titre perdu ou volé (25€) / passeport : paiement dans tous les cas (86€))
- téléphone portable
- identifiant et mot de passe de votre adresse mail
- identifiants **ANTS** ou identifiants **France Connect** (Impôts, Ameli, MSA)
- en cas de renouvellement : ancienne carte / ancien passeport
- en cas de perte ou vol, si vous n'avez pas de passeport (ou passeport périmé) :
 - acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois, excepté si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé (vérifier sur www.ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation)
 - justificatif de nationalité française (si naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger)
- en cas de perte : formulaire Cerfa n° 14011*02 (disponible sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630)
- en cas de vol : déclaration de vol de la police

Demande de permis

- justificatif d'identité (carte d'identité, passeport)
- justificatif de domicile de moins de 6 mois
- **photo homologuée ou code photo numérique**
- téléphone portable
- adresse mail et son mot de passe
- identifiants **ANTS** ou identifiants **France Connect** (Impôts, Ameli, MSA)
- en cas de 1^{ère} demande :
 - certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)
 - ASSR de 2nd niveau ou ASR (ou déclaration sur l'honneur pour les moins de 21ans)
 - certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption (français de moins de 25 ans)
- en cas de perte, vol, ou détérioration :
 - permis de conduire actuel (détérioration) ou numéro de permis, date et lieu de délivrance (perte, vol)
 - timbre fiscal : achat dans un bar-tabac *agréé* ou carte bancaire pour l'achat du timbre sur www.timbres.impots.gouv.fr (paiement si titre perdu ou volé, 25€)
- étranger : justificatif de régularité du séjour (si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois)
- permis C, D : avis médical

Demande d'immatriculation (carte grise) / changement de titulaire

- justificatif d'identité (si copropriétaires : pièces justificatives de chacun)
- justificatif de domicile de moins de 6 mois
- permis de conduire
- si véhicule de plus de 4 ans : preuve du contrôle technique de moins de 6 mois
- carte bancaire + téléphone portable pour le paiement des taxes en ligne (si la demande est effectuée auprès d'un professionnel de l'automobile agréé, le règlement peut se faire par chèque ou carte bancaire)
- identifiants **France Connect** (Impôts, Ameli, MSA) ou votre dernier avis d'imposition + la dernière déclaration fiscale + les identifiants de votre mail (pour créer le compte France Connect)
- en cas de nouvelle immatriculation :
 - carte grise du véhicule (barrée avec la mention « Vendu le X » ou « Cédé le X » et avec la signature de l'ancien propriétaire)
 - **code de cession** remis par l'ancien propriétaire du véhicule
 - certificat de cession (Cerfa n° 15776*01)
 - attestation d'assurance
 - relevé d'identité bancaire (RIB)
- en cas de perte ou vol : déclaration de vol/perte
- en cas de détérioration : certificat d'immatriculation détérioré

Modification de la carte grise (changement d'adresse, d'état civil, d'état matrimonial, erreurs)

- justificatif d'identité (si copropriétaires : pièces justificatives de chacun)
- certificat d'immatriculation
- si véhicule de plus de 4 ans : preuve du contrôle technique en cours de validité
- justificatif de domicile de moins de 6 mois
- carte bancaire (paiement si 4^{ème} modification ou ancienne immatriculation forme « 123 AB 01 »)
- téléphone portable
- identifiants **France Connect** (ex: AMELI, MSA, Impôts) ou votre dernier avis d'imposition + la dernière déclaration fiscale (n° d'accès en ligne) + les identifiants de votre adresse mail
- pour un changement d'état matrimonial : livret de famille, un extrait d'acte de mariage ou le jugement de divorce
- pour une correction d'erreur sur la carte grise : certificat d'immatriculation précédent et la pièce justificative qui apporte la preuve de l'erreur de saisie

Cession de véhicule (vente ou don)

- identifiants **France Connect** (Impôts, Ameli, MSA)
- certificat de cession du véhicule (Cerfa n° 15776*01, disponible sur internet)
- carte grise